



COMMUNIQUÉ
ANNÉE JUDICIAIRE 2023-2024
COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE
Division administrative et d'appel
District de Québec
Pratique administrative

Veillez prendre note que la Chambre de pratique administrative (Dossiers fiscaux et d'appel en matière administrative) tient séance, sauf exceptions, à la salle 4.25 du Palais de justice de Québec.

Les dates retenues pour les séances de pratique administrative au cours de l'année judiciaire 2023-2024 sont les suivantes :

22 septembre 2023	16 février 2024
13 octobre 2023	8 mars 2024
3 novembre 2023	12 avril 2024
24 novembre 2023	10 mai 2024
15 décembre 2023	31 mai 2024
25 janvier 2024	21 juin 2024
	23 août 2024

Les [Lignes directrices sur l'utilisation de la visioconférence à la Chambre civile](#), en vigueur depuis le 1^{er} mai 2023, s'appliquent aux séances de la pratique administrative, particulièrement le titre 3 : « Demande en cours d'instance ».

En conséquence, une demande pour être autorisé à participer à la séance de pratique administrative par visioconférence concernant un dossier contesté doit être transmise par courriel à la Coordination à l'adresse coordcivqc@judex.qc.ca, avec copie aux autres parties à

l'instance, accompagnée des pièces justificatives qui en soutiennent les motifs, le cas échéant.

Cette demande visant à être entendu à distance ne doit pas être présentée lors de la séance de pratique administrative.

Le lien TEAMS pour participer à la séance de pratique administrative est le suivant :

Réunion Microsoft Teams

Participez à partir de votre ordinateur, de l'application mobile ou d'un appareil de la salle

[Cliquez ici pour vous joindre à la réunion](#)

ID de la réunion : 290 028 835 235

Code secret : 2uv4YJ

[Téléchargez Teams](#) | [Participez sur le web](#)

Rejoindre avec un appareil de vidéoconférence

teams@teams.justice.gouv.qc.ca

No de vidéoconférence : 119 341 167 0

[Autres instructions VTC](#)

Les participants à distance sont invités à prendre connaissance des [Lignes directrices visant à encadrer l'utilisation des technologies en salle d'audience et la conduite des participants qui se joignent à distance à une audience](#), adoptées le 25 mai 2022.

Tout dossier convoqué et dont l'avis de présentation mentionne la salle 4.26 (pratique régulière) sera inscrit au rôle d'audience de la salle 4.25 à la date de pratique administrative la plus rapprochée en aval.

Bureau de la coordination
Chambre civile – Cour du Québec
coordcivqc@judex.qc.ca
Téléphone : (418) 649-3420

HC/cc

28 juin 2023